



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le  
ID : 034-213400575-20250630-DEL2025\_06\_22-DE



**Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025**

**N° 2025/06-22**

**AUTORISATION DE CESSIION DU VEHICULE FZ-239-DR**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI TRENTE JUIN A DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE et Richard CORVAISIER.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Clara BIANCO représentée par Marion COLIN

Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE

**ABSENT EXCUSE** :

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025****N° 2025/06-22****AUTORISATION DE CESSION DU VEHICULE FZ-239-DR**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Dans le cadre du groupement de commande avec Hérault Energie, la Ville a signé un marché d'acquisition de véhicules électriques avec la société « les nouveaux garages montpelliérains » et bénéficie à ce titre des prix du marché. Il a été décidé l'acquisition d'un véhicule électrique immatriculé HB-063-LS en remplacement du véhicule FZ-239-DR et la société « les nouveaux garages montpelliérains » a proposé de reprendre ce véhicule.

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire pour la durée de son mandat ;

VU la délibération n° 2020/07-02-03 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des domaines prévus du 1<sup>er</sup> au 27<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le 10<sup>ème</sup> alinéa de la délibération visée ci-dessus autorise le Maire à aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

CONSIDERANT la proposition de reprise du véhicule immatriculé FZ-239-DR par les nouveaux garages montpelliérains (titulaire du marché d'acquisition de véhicules électriques) pour 19 000 € ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE LA REPRISE du véhicule immatriculé FZ-239-DR par les nouveaux garages montpelliérains (titulaire du marché d'acquisition de véhicules électriques) pour 19 000 €.
- DE SORTIR le bien n°20210120529 de l'inventaire de la Ville.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Pour : 27** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Jacques BURGUIERE)

**Abstention : 7** (Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE)

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 30 JUIN 2025**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**